



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	2
Exprimés :	15
OUI :	14
NON :	0
Abst :	1

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 087-218710705-20260219-DL_2026_09-DE

2026/09

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 11 février deux mil vingt-six.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Pagnou Pascal, Reaully Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Auzemery Laurent, Gaspard Céline donne procuration à Bruyère Nathalie, Crouzit Sébastien donne procuration à Bila Laurent

Absents : Gouzon Jérôme, Mahaut Danièle, Pinardon-Thévet Lucette

Secrétaire de séance : Bila Laurent

Objet : Demande de subvention – sécurisation école maternelle

Le Conseil municipal de la commune de Nieul, réuni en séance publique le 17 février 2026 sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice TRICARD, Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositifs de soutien de l'État au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) finançant les actions prioritaires en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation, dans le cadre des grandes orientations fixées par le plan national de prévention de la radicalisation et la stratégie nationale de prévention de la délinquance, notamment le programme S « sécurisation » qui regroupe l'ensemble des subventions pour la sécurisation des établissements scolaires et soutien aux dispositifs de sécurisation,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des élèves et du personnel communal au sein de l'école maternelle,
Considérant que la clôture actuelle de l'établissement est insuffisante tant en hauteur qu'en visibilité et nécessite des travaux de mise en conformité et de sécurisation,
Considérant que ces travaux visent à prévenir les intrusions et à renforcer la protection des usagers conformément aux recommandations des services de l'État,

La commune de Nieul souhaite procéder à des travaux de sécurisation de l'école maternelle, consistant notamment en :

- la dépose de la clôture existante ;
- la fourniture et la pose d'une nouvelle clôture rigide occultante sécurisée ;
- tous travaux annexes nécessaires à la mise en conformité.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à :

Nature des travaux	Montant HT
Travaux de clôture	17 393,00 €
Total HT	17 393,00 €

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Montant HT	%
État – FIPD Sécurisation des établissements scolaires	13 914,40 €	80 %
Autofinancement communal	3 478,60 €	20 %
Total HT	17 393,00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 14 voix POUR et 1 abstention** :

- APPROUVE le projet de travaux de sécurisation de l'école maternelle ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention auprès de l'État au titre du fonds interministériel de prévention et de la délinquance (FIPD) – programme « sécurisation des établissements scolaires et soutien aux dispositifs de sécurisation » ;
- AUTORISE Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 19 février 2026.

La secrétaire de séance,
Laurent Bila.



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.

